

Certains ont chiffré ce phénomène touchant des jeunes dont l'âge va de 18 à 24 ans. Un jeune sur cinq serait concerné par cette problématique. Hier, en Commission du budget et de l'économie du parlement bruxellois, nous avons parlé des liens avec le secteur de l'emploi. En tant que ministre de la Formation professionnelle, pouvez-vous me dire si les chiffres que nous avons cités sont exacts ? Connaissez-vous les causes de ce phénomène ou une étude sera-t-elle mise en place à ce sujet ?

Quoi qu'il en soit, nous devons réaliser un travail en la matière, car nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper de ce phénomène. Dans ce cadre, n'y a-t-il pas des liens plus étroits à tisser avec la formation qualifiante, afin de remettre en selle ces jeunes que nous ne voulons pas voir en déshérence ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Je serai très clair : des études que l'on balance comme cela, avec des chiffres qui ne correspondent en rien à la réalité ni même à la définition d'un NEET, cela n'est pas sérieux. Il existe effectivement un phénomène de NEET qui concerne les jeunes qui ne sont plus soumis à l'enseignement obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Avant cet âge, il existe des stratégies au niveau des Communautés. Je me souviens d'ailleurs, au début des années 2000, d'avoir participé en tant que bourgmestre et à l'initiative des deux Communautés, à la mise en place d'une banque de données et à l'obligation pour les communes de détecter et de suivre les familles qui ne respectaient pas l'obligation scolaire.

Aujourd'hui, ce mécanisme existe bel et bien. Parlons alors, s'il vous plaît, de ceux qui sont âgés de plus de dix-huit ans. Ils ne sont effectivement plus dans l'enseignement obligatoire, ils ne sont pas à l'emploi et ils ne sont pas en formation, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inscrits chez Actiris. Ils ne constituent pas 20% à Bruxelles. En réalité, ceux que l'on reprend dans cette étude sont tous les jeunes qui sont bel et bien inscrits chez Actiris. Ce n'est donc pas correct et il faut resserrer le sujet. Certes, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Il y a effectivement des jeunes qui sont volontairement NEET. On les trouve dans les familles bourgeoises - ils prennent une année sabbatique - ou il s'agit de jeunes que la société a exclus en les privant d'allocation d'insertion. Il est évident que ces jeunes-là ont de grands doutes quant à leur place dans la société.

Ainsi, ce mécanisme de rejet, adopté *in tempore non suspecto*, a effectivement entraîné l'émergence des NEET dans notre société. Je tiens à le rappeler car des politiques se cachent derrière ces décisions. Enfin, je voudrais dire que la problématique des jeunes non inscrits chez Actiris, qui ne sont pas à l'emploi et qui n'ont plus d'obligation scolaire au-delà de dix-huit ans, relève des compétences régionales. C'est à la Région qu'incombe la tâche d'aller rechercher ces jeunes.

Accessoirement, la Commission communautaire française finance Bruxelles-J, onze plates-formes physiques d'accueil de tous les jeunes. Un budget de 150.000 euros leur est d'ailleurs alloué à cet effet. Toutefois, il en va globalement de la compétence de la Région. Lorsque ces jeunes sont inscrits chez Actiris, ils suivent des formations et entrent ainsi dans le sillage de Bruxelles Formation. Nous ne mènerons pas, au niveau de la Commission communautaire française, un travail qui doit être normalement réalisé par la Région.

Hier, Mme Emmery m'a largement interpellé à ce sujet en commission, jusqu'à 21 heures...

Mme la présidente.- Je vous rappelle qu'il s'agit d'une question d'actualité.

M. Didier Gosuin, ministre.- Oui, d'accord. À cette occasion, j'ai décrit tous les devoirs de la Région - notamment lancer des projets pilotes - en la matière. Je vous renvoie donc à cette discussion au niveau régional.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je prends bonne note de la réponse du ministre et de sa volonté de « modérer » le taux d'un jeune sur cinq de 18 à 24 ans concerné.

Pour le reste, j'entends que des actions doivent être menées au niveau de la Région. Néanmoins, je pense que la Commission communautaire française peut également actionner certains leviers. J'ai, par ailleurs, découvert ce matin la grande sévérité avec laquelle vous jugez la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais vous n'avez pas dit un mot à ce sujet. Or, les responsabilités me semblent partagées.

M. Didier Gosuin, ministre.- Je constate, en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que je dis depuis vingt ans : il est effectivement inacceptable de voir des milliers de jeunes sortir de l'école à dix-huit ans sans qualification. Et une telle situation doit en effet interpellier le monde de l'enseignement. Oui, je le répète haut et fort !

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'en prends bonne note. Vous avez également interpellé assez rudement le monde des entreprises.

Au-delà des actions à mener au niveau de la Région - et je vous ai bien compris sur ce point -, nous devons aussi actionner des leviers au niveau de la Commission communautaire française. L'enjeu est tel qu'une mobilisation générale de l'ensemble des institutions susceptibles d'intervenir est souhaitable.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- J'entends qu'il faut prendre avec une grande prudence les chiffres qui nous sont communiqués. Même ainsi, ce problème doit évidemment attirer notre attention. La jeunesse en général doit être la cible de nos politiques de mise à l'emploi et de formation. Et les plus désemparés parmi ces jeunes doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Monsieur le ministre, nous resterons donc évidemment très attentifs à ces programmes.

LES SUBSIDES ACCORDÉS AU THÉÂTRE DES TANNEURS

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Nous avons appris cette semaine par la presse que la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Alda Greoli, avait décidé de suspendre la signature du contrat-programme du Théâtre Les Tanneurs, à la suite des accusations de harcèlement moral, d'abus d'autorité et de pressions diverses qui pèsent sur son directeur.

La Commission communautaire française subventionne-t-elle cette institution ? Si oui, dans quelles proportions ? Si c'est le cas, comptez-vous suspendre ce subside ou préférez-vous attendre, le temps d'y voir plus clair dans cette affaire ?

Avez-vous pris des dispositions pour vous informer au sujet des faits reprochés au directeur et vérifier si la législation sur le bien-être au travail a été respectée au Théâtre Les Tanneurs ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Comme beaucoup, j'ai découvert, par médias interposés et sur la base de déclarations de certaines femmes, les reproches adressés au directeur du Théâtre Les Tanneurs. Je voudrais simplement rappeler que cette institution ne dépend absolument pas de la Commission communautaire française, mais bien de la Ville de Bruxelles.

Elle est financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la base d'un contrat-programme, avec des représentants de la Ville de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'ailleurs, je pense que des administrateurs de cette association siègent au sein de cette assemblée.

Au niveau de la Commission communautaire française, le seul lien de subvention est une opération nommée Passe à l'acte. Celle-ci concerne plusieurs théâtres. Le Théâtre Les Tanneurs reçoit ainsi un subside de 8.000 euros destiné à initier des jeunes à la création contemporaine, à la lecture critique de pièces, etc. Il s'agit donc d'un projet tout à fait ponctuel.

Je n'ai été saisie de cette affaire par aucun collègue, ni à la Ville de Bruxelles, ni à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je dois vous avouer que, hormis les déclarations faites dans la presse, je n'ai eu aucune information relative à ce dossier. Je suis très choquée de ce que j'ai lu, mais il convient au préalable de laisser libre cours à l'instruction qui sera faite à la suite de ces accusations assez graves.

Un travail doit donc être réalisé au niveau du conseil d'administration, qui doit rendre des comptes à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, j'ai lu la déclaration de Mme Greoli et je ne suis pas favorable à l'idée de suspendre un contrat-programme. En effet, il s'agit tout de même d'un projet initiant une relation entre une institution, pour des missions de service public culturelles, et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est certain qu'une suspension du contrat-programme mettrait en danger la dimension liée à l'emploi et le travail à réaliser. Mme Greoli a vraiment raison de demander des comptes au conseil d'administration, mais il faut être prudent quant aux conséquences que cela peut avoir.

Voilà ce que je peux vous dire concernant cette problématique et la Commission communautaire française. Nous serons évidemment attentifs à la solution apportée au problème évoqué, mais nous ne sommes pas autant impliqués dans l'affaire que la Ville de Bruxelles ou la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Effectivement, il faut laisser l'instruction se dérouler pour éclaircir cette affaire. Ce qui importe, c'est de ne pénaliser ni le théâtre, ni les spectateurs, ni les autres personnes engagées dans ce processus, et de permettre à la culture d'avoir tout son sens dans ce théâtre.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PROCHES DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE DÉPENDANCE

DE MME SIMONE SUSSKIND

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- À la demande de l'auteure, excusée, l'interpellation est reportée à une prochaine réunion.

LA CAMPAGNE « FRED ET MARIE »

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis le début du mois d'octobre, il apparaît que la parole des femmes tend à davantage se libérer. Si ce phénomène est parti des États-Unis, en tout cas médiatiquement, avec le début de l'affaire Weinstein, il se vérifie dans un nombre important de pays.

Les différentes associations actives dans la lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes ont eu, depuis le mois d'octobre, de nombreuses tribunes dans la presse. Selon ces associations, les victimes de ces violences osent davantage porter plainte, demander de l'aide à qui de droit après une agression, voire s'exprimer clairement et librement sur les réseaux sociaux à propos des agressions dont elles ont été victimes.

À Bruxelles, s'il est évidemment trop tôt pour relayer des chiffres précis, les commissariats déclarent que plus nombreuses sont les femmes à pousser leurs portes pour porter plainte depuis les événements d'octobre dernier.

Il serait intéressant d'aborder dans ce même débat les initiatives prises pour lutter contre les violences conjugales. Destinée aux femmes victimes de violences conjugales, la ligne d'écoute téléphonique Écoute violences conjugales a, elle aussi, enregistré une nette augmentation des appels reçus. Coïncidence ou non, le nombre d'appels a doublé de septembre à octobre, passant de 250 à 500 appels.

D'après l'équipe de la ligne d'écoute, cette nette augmentation s'expliquerait surtout par la campagne Le Journal de Marie, diffusée assez largement dans la capitale aux endroits stratégiques, comme les salles d'attente des médecins, les espaces publics, les hôpitaux, etc. Toujours selon l'équipe, la fréquence des appels serait pratiquement similaire aux chiffres de l'an passé, lorsque la campagne Fred et Marie a été lancée.